

Audioconférence Préfet de l'Isère 16/11/2020 Covid-19

SITUATION SANITAIRE

Le Préfet rappelle les mesures sanitaires prises sur la base du Décret du 29 octobre 2020, et de la Loi du 14/11/2020 publiée le 15/11 au JO - loi n°2020 1379 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662>

Il note une baisse significative des taux en fin de semaine dernière, mais ces taux restent toujours élevés au regard des taux de référence.

	Taux d'incidence pour 100 000 personnes	Taux de positivité
Grenoble Alpes Métropole	550	27,3 %
	588 (+ de 65 ans)	
Isère	549	26,2%
	655,4 (+ de 65 ans)	

Hospitalisations	Plus de 1 000 personnes	Très légère diminution
Personnes en réanimation	126	Stabilisation
Décès	491 (153 en septembre)	
EHPAD	68 clusters recensés	

L'Isère est en 5^{ème} position des taux les plus élevés sur les 12 départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

RAPPEL DES MESURES PREFECTORALES

- Interdiction de la vente d'alcool dès 19 heures (restaurants- commerces...) : les premières lettres de mise en demeure préfectorale sont en cours d'envoi.
- Obligation de port du masque dans les communes de 5 000 habitants et plus.

REPONSES AUX QUESTIONS DES PARTICIPANTS :

- Pour les Vacances de Noël, les centres de loisirs (périscolaire ou extrascolaire) seront-ils autorisés à ouvrir ? :
Préfecture : Des réponses plus précises seront données fin novembre/début décembre. Cela n'est pas simple pour l'organisation mais nous sommes dans l'obligation de temporiser sur ces questions.
- Concernant l'ouverture des stations de ski, de nombreuses questions sont posées sur les ouvertures ou l'organisation des stations. Il n'y a que peu de réponses à ce jour et des évocations d'interdiction des classes de neige, par exemple. A ce jour, la situation est très mauvaise avec un taux de réservation bas : le secteur est très inquiet et demande d'obtenir des indications au plus vite :
Préfecture : Des réponses plus précises seront données fin novembre/début décembre. A ce jour, pas d'informations sur la question des classes de neige dont l'interdiction n'est pour l'instant qu'une rumeur.
DIRECCTE : Pour les emplois saisonniers, une prise en charge en chômage partiel est mise en place.

Fin de l'audioconférence.